

<b>Zeitschrift:</b>	La Croix-Rouge suisse : revue mensuelle des Samaritains suisses : soins des malades et hygiène populaire
<b>Herausgeber:</b>	Comité central de la Croix-Rouge
<b>Band:</b>	28 (1920)
<b>Heft:</b>	7
<b>Artikel:</b>	Visite des camps de prisonniers allemands dans les régions libérées du Nord de la France
<b>Autor:</b>	[s.n.]
<b>DOI:</b>	<a href="https://doi.org/10.5169/seals-549034">https://doi.org/10.5169/seals-549034</a>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 14.12.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

examen avant six mois révolus depuis son échec. La commission peut exiger qu'un temps minimal plus long soit fixé au candidat pour recommencer son examen; celui-ci est toujours à refaire entièrement.

Dans le cas où un candidat se retirerait pendant l'examen, sans excuse suffi-

sante, il devra, s'il se présente à nouveau, passer un nouvel examen de toutes les branches.

Olten, le 29 mai 1920.

**Le Comité central  
de l'Alliance suisse des gardes-malades.**

---

## Visite des camps de prisonniers allemands dans les régions libérées du Nord de la France

---

Nous avons eu l'occasion à plusieurs reprises de parler dans la *Croix-Rouge suisse* des missions du Comité international de la Croix-Rouge dans les camps de prisonniers. Il s'agissait alors du début de la guerre. Ces missions — on s'en souvient — ont eu lieu dans tous les pays belligérants, en France comme au Japon, en Sibérie comme au Maroc, en Allemagne ou ailleurs, et leur utilité a été démontrée à maintes reprises.

Nous aimerions rappeler ici une des dernières interventions du Comité international, celle qu'il a organisée de novembre 1919 à février 1920 auprès des prisonniers allemands travaillant dans les régions libérées du nord de la France. Il s'agissait de visiter environ 250,000 prisonniers de guerre répartis dans neuf départements français, jadis envahis.

Cinq colonnes de camions parties de Suisse sous les ordres du major G. Mareuard, ont ravitaillé les prisonniers. Nous tisons les extraits suivants du rapport de M. Mareuard, publié dans la *Rerue internationale de la Croix-Rouge*, 1920, n° 16:

« Les préparatifs pour l'organisation des cinq colonnes prévues ont pris environ un mois: pour chaque département il y avait une colonne de camions, d'importance différente suivant le nombre de compagnies à desservir (un camion avait

des dons pour environ 15 compagnies, avec une charge d'environ 3 tonnes). Les répartitions ne purent être faites que dans la première moitié de janvier.

Il est regrettable que l'action n'ait pu se faire un ou deux mois plus tôt; le succès en eut été doublé ou triplé. Par là, je ne veux pas dire qu'au moment où nous l'avons exécutée, elle ait été inefficace; cependant l'autorité militaire française était finalement arrivée à obtenir de l'arrière des envois assez importants, qui lui permettaient d'habiller d'une manière satisfaisante les prisonniers. Ainsi, au lieu d'arriver à un moment où chaque chemise ou caleçon, etc. aurait été une aubaine, l'action de secours a dû se borner à combler les lacunes qui existaient encore dans une certaine mesure. Il y avait deux choses, pour lesquelles le prisonnier était excessivement reconnaissant, c'étaient les chaussures et le tabac. Partout on a eu l'impression que le prisonnier aurait renoncé de grand cœur aux chemises et chaussettes apportées, si on lui avait donné plus de tabac. La caisse de tabac, que chaque compagnie recevait, a eu partout un énorme succès, et il faut l'avoir vu pour se rendre compte du plaisir qu'elle faisait.

La pénurie de chaussures qui se faisait sentir presque partout, provenait de ce

que, par leurs occupations, les prisonniers en usaient énormément, et que le gouvernement français n'avait pas d'assez grandes pointures à sa disposition. Lors de mon voyage dans les départements pour m'informer des besoins auprès des commandants départementaux, c'est seulement dans la Marne et en Meurthe-et-Moselle qu'on m'avait parlé de la difficulté qu'on avait de se procurer des chaussures assez grandes. C'est pour cette raison que nous n'en avons apporté que dans ces deux départements, spécialement dans la Marne, où chaque compagnie en recevait 50 paires. Ces chaussures ont rendu de très grands services, vu que presque dans chaque compagnie il y avait un certain nombre d'hommes qui ne pouvaient plus aller au travail hors du camp parce qu'ils n'avaient pas de souliers.

En outre des pantalons de drap et une certaine quantité de manteaux auraient été appréciés. Nous n'avons apporté que si peu de ces vêtements, qu'il ne vaut pas la peine d'en parler.

Pour les sous-vêtements, on peut dire qu'en général les quantités apportées, c'est-à-dire 150 à 200 chemises, caleçons et chaussettes, suffisaient pour permettre au chef de camp de combler les lacunes des compagnies.

Les autres délégués et moi avons eu en général l'impression que l'état de santé des prisonniers était bon. Les hommes semblaient être bien nourris, quoique le menu fut très monotone.

Au point de vue du traitement, je crois pouvoir dire que la majorité des chefs de compagnie comprenait la situation du prisonnier; ils tâchaient de le traiter humainement et justement et de lui rendre sa captivité supportable. Combien de chefs de compagnie français m'ont remercié chaleureusement au nom des prisonniers, de ce que je leur apportais, et certes ils ne

l'auraient pas fait, si un certain sentiment de commisération ou de sympathie envers leurs prisonniers leur avait fait défaut.

Ce qui laissait le plus à désirer, c'était le logement. Les camps vraiment bien installés étaient l'exception. Ce qui m'a frappé, c'est qu'on ne soit pas arrivé à rendre les abords et l'intérieur des camps plus praticables; par la pluie, une boue épaisse envahissait tout. Quoique toutes les baraqués ou tentes aient été chauffées, il y a eu dans beaucoup de camps des nuits où les prisonniers ont dû souffrir du froid. Presque partout le plancher faisait défaut, fait très regrettable, surtout pendant les temps humides des mois d'hiver. Mais quand on voyait l'habitant vivre très souvent d'une façon encore plus précaire, on comprenait qu'il n'avait guère été possible de faire mieux.

Il est très difficile d'apprécier d'une manière juste le moral des prisonniers. Qu'ils aient tous eu l'ardent désir de rentrer chez eux, c'est plus que naturel, et quoique la plupart aient prétendu ne pas croire à leur prochain retour, nous avons quand même eu l'impression que cette perspective les avait remontés. D'ailleurs les officiers français, chargés de la surveillance des prisonniers, désiraient leur rapatriement, parce qu'eux-mêmes étaient séparés des leurs et étaient ainsi les prisonniers des prisonniers.

Certes il y en avait qui donnaient l'impression d'être parfaitement apathiques, ne réagissant plus, mais je suis convaincu que la grande majorité reprendra le dessus. Un grand avantage pour les prisonniers des régions libérées a été que le travail qu'on leur a demandé les a forcés à sortir de leurs camps. Les officiers, qui ne pouvaient quitter leurs camps, ont certainement incomparablement plus souffert.

Quoique le travail fourni par l'individu n'ait pas été énorme (le prisonnier ne

quittait le camp qu'au lever du jour et rentrait avant la tombée de la nuit) ces milliers de mains rendaient quand même des services assez importants, par exemple la plupart des routes de la zone de guerre sont de nouveau rétablies grâce à eux surtout. On ne peut se faire une idée des pays ravagés par la guerre, quand on ne les a pas vus de ses propres yeux. Ni la photographie ni les récits n'approchent la réalité. Il faut admirer tous ceux qui ont eu le courage d'aller vivre dans cette destruction, dont le seul spectacle a une influence si démoralisante. Une action de

secours envers ces pauvres populations me semblerait un but digne du Comité international.

Je tiens encore à dire que les autorités militaires et civiles françaises nous ont beaucoup facilité notre tâche, spécialement le général Anthoine, commandant général des formations de prisonniers dans les régions libérées.

Partout j'ai éprouvé la haute considération dont jouit la Croix-Rouge internationale, et l'efficacité de sa grande valeur morale. »

### Les samaritains de Vevey à l'honneur

Une cérémonie intéressante est celle qui réunit — sous le drapeau de la Croix-Rouge tendu au fond de la grande salle du Casino — la municipalité, les samaritains et les membres de la Croix-Rouge qui s'étaient dévoués pendant les trois périodes de l'épidémie de grippe. « La municipalité a tenu, prononça M. le syndic, à exprimer ses sentiments de gratitude au nom des autorités et de la population veveysanne ». Et c'est sous forme d'une médaille de bronze, portant d'un côté la tour de Saint-Martin, de l'autre une samaritaine soignant un blessé avec ces mots : *Autorités de Vevey reconnaissantes, épidémie de grippe 1918*, que fut rendu tangible le souvenir ému de ce temps où la fidélité et le loyalisme des samaritains furent mis à contribution. Mais il en est qui furent fidèles jusqu'à la mort. Ceux-ci, que la médaille des braves ne peut plus atteindre, eurent ce jour-là leur tombe fleurie d'une couronne. Et l'assemblée, sur l'invitation de M. le syndic, se leva pour honorer leur mémoire; nous avons nommé M<sup>me</sup> Davis-Paschoud, M<sup>me</sup> Rachel Boillat et M. Diserens.

Une telle cérémonie ne va pas sans un échange de paroles aimables et courtoises, sans que chacun apporte et remporte sa part de souvenirs et de remerciements. M. le syndic pense à tous ceux qui, de près ou de loin, ont coopéré à l'entreprise du lazaret d'isolement, à tous ceux qui y ont apporté leur concours désintéressé, aux ouvriers inconnus de cette œuvre de secourisme, à ceux qui risquèrent leur vie pour la cause altruiste. Docteurs, organisateurs, direction, infirmières, et tous ceux qui, dans l'ombre apportèrent leur cœur et leur bonne volonté, furent chaleureusement remerciés.

M. Aug. Seiler remercia M. le syndic et la municipalité, au nom du comité des samaritains, de leur bonne pensée. Il cite quelques faits, fait l'historique de l'installation du lazaret, dans les trois périodes de grippe, rappelle les noms de ceux qu'aujourd'hui l'honneur a marqués et n'oublie personne... que lui-même! Les chiffres prouvent que les journées de services ont été de 3521! ce qui représente quelques beaux pots de tisane et quelques grosses de cataplasmes! Mais aussi quelle bonne